



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **466 millions déjà engagés par le canton dans les mesures liées à la crise du COVID-19**

**En préambule du projet de budget 2021 de l'Etat de Vaud, le chef du DFIRE a présenté un état de situation au 14 septembre 2020 des engagements financiers liés à la crise du COVID-19. Il en ressort que plus de 40 mesures ont été prises par le canton depuis le début de la pandémie pour un montant total de 466 millions de francs. En sus des engagements du canton, différentes mesures ont été financées par la Confédération pour un montant additionnel estimé à 86 mios.**

Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a mis en place un suivi financier des dépenses liées à la crise du COVID-19. Le canton a engagé plus de 40 mesures depuis le début de la pandémie. Au 14 septembre 2020, la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN) a validé des crédits à hauteur de 288 mios, le Conseil d'Etat en a adopté pour 21 mios et les crédits en cours de traitement sont estimés à 157 mios. Ce qui constitue un montant total de 466 mios.

Tous les domaines d'activités de l'Etat sont concernés et ses départements impactés: santé et social (DSAS) 206 mios, économie (DEIS) 150 mios, transports publics et accueil de jour (DIRH) 76 mios, formation et culture (DFJC) 30 mios, sécurité (DES) 4 mios.

Dans le cadre du bouclage des comptes 2019, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer un préfinancement de 403 mios au COVID-19. Cette politique anticyclique permet de financer une large part des mesures en cours, de soutenir efficacement les secteurs en difficultés et d'assurer ainsi la cohésion sociale.

En sus des engagements du canton, différentes mesures de soutien aux start-up, à la culture, aux transports ou encore aux crèches sont financées par la Confédération, pour un montant additionnel estimé à 86 mios. S'ajoutent les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), versées de mars à août par les caisses de chômage du canton pour un montant provisoire de 694 mios, dont 577 mios versés par la seule Caisse cantonale de chômage.

Le Conseil d'Etat présentera un premier bilan des mesures engagées et de leurs effets financiers à la fin du 1er semestre 2021. Rappelons que le gouvernement a confié

parallèlement au Contrôle cantonal des finances (CCF) un mandat spécial afin de contrôler la mise en œuvre, l'octroi et le suivi des dépenses liées à la pandémie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 septembre 2020

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFA, Pascal Rattaz, chef du Service d'analyse et gestion financières

**TÉLÉCHARGEMENTS**